



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
ET DES TRANSPORTS,
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
REPUBLIQUE DU BÉNIN

MCVT
Délégation de Contrôle des Marchés Publics
BON A LANCER
Retiré le... 20/05/2025
Nom... DJOKPE
Prénom... Bertin
Signature...

Unité Intégrée de Gestion des Projets
Projet Forêts Classées-Bénin
01 BP 3502 Cotonou
Tel. + 229 01 99 99 06 08/02
uigpwaca.infos@gouv.bj

**AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET
(SERVICES CONSULTANTS)**

Projet Forêts Classées Bénin (PFC-B)

Financement : IDA

N° du Don : D477-BJ

BON A LANCER
DNCMP / DCMP / MCVT

Numéro SIGMAP : PI UIGP 101978



NOTIFIÉ AU MAÎTRE D'OUVRAGE
Cotonou, le... 20/05/25
Pour Lancement de l'Avis

AMI N° 003.../UIGP/PFC-B/STAS/SPM/SGF/SSE/AD du 21/05/2025

**RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR IDENTIFICATION ET EVALUATION DES
MESURES D'AMENAGEMENT DES COULOIRS DE TRANSHUMANANCE PREVUS
DANS LES PLANS D'AMENAGEMENT PARTICIPATIF FORESTIER (PAPF).**

- 1- Le Gouvernement de la République du Bénin, représenté par le Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable (MCVT) a obtenu un financement de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Projet Forêts Classées Bénin (PFC-B). Il se propose d'utiliser une partie des fonds du projet pour effectuer des paiements autorisés pour des Services de Consultant.
- 2- La durée prévisionnelle de la mission est de trois (03) mois. Les objectifs spécifiques de cette étude sont les suivants :
 - identifier les couloirs de transhumances existants pouvant faciliter l'accès des éleveurs aux ressources pastorales (aires de pâturage, point d'eau et marché à bétail) en aménagement ou prévues pour être aménagées dans et autour des forêts classées ciblées ;
 - proposer les types d'aménagement efficaces, réalistes et durables à réaliser pour rendre visibles, sécuriser et enrichir les couloirs de transhumances ciblés ;
 - évaluer les quantités des types d'aménagement à réaliser pour atteindre les objectifs de sécurisation et d'enrichissement des couloirs de transhumance ciblés.
- 3- Les Termes des Références contenant les mandats détaillés de la mission sont joints à cet avis à manifestation d'intérêt. Ils sont également téléchargeables sur le site Web de UNDB-Online : www.devbusiness.com, ils peuvent être obtenus à l'adresse suivante : **Unité Intégrée de Gestion des Projets (UIGP) du secteur de l'environnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable (MCVT) Bureau sis dans**

l'enceinte du COMPLEXE RESIDENCES LAICO/CEN-SAD, Bâtiment Coordination de l'UIGP (Villa CICA A8) Rue Steve BIKO avant l'hôtel MAISON ROUGE, courriel : uigpwaca.infos@gouv.bj/uigpwaca.infos@gmail.com, Tél :01 99 99 06 08/02.

4- Le Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable (MCVT) invite les cabinets éligibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services. Les cabinets intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente requise pour exécuter les services. Le dossier de candidature comprendra :

- une lettre de manifestation d'intérêt précisant la mission ;
- un dossier de présentation comprenant au minimum le registre de commerce ou tout autre document similaire pouvant prouver l'existence légale du cabinet et leurs années d'exercices ainsi que leurs domaines d'activité ; l'organisation technique et managériale du cabinet ;
- les références professionnelles (expériences du cabinet) accompagnées des attestations de bonne fin d'exécution et des contrats complets enregistrés. Toute mission indiquée non soutenue par les preuves ci-dessus indiquées ne sera pas prise en compte.

Les critères de présélection sont les suivants :

Expérience Générale : Nature des activités du cabinet et nombre d'années d'expériences

En rapport à ce critère, les cabinets doivent fournir les documents (avec preuve) indiquant l'année de leur création et les missions réalisées dans leur domaine d'activités, avec précision des dates de leurs réalisations. Les attestations de bonne fin d'exécution délivrées par un Maître d'Ouvrage seront requises pour chacune de ces missions.

- **Nature des activités du cabinet :** le cabinet doit avoir dans son domaine d'activité de l'aménagement de ressources forestières naturelles incluant l'un ou l'autre des aspects suivants : (i) aménagement des couloirs de transhumance, (ii) aménagement d'aires de pâturage, (iii) gestion des conflits agro-pastoraux, (iv) évaluation de la capacité de charge des parcours naturels, (v) gestion intégrée des points d'eau à but pastoral;

- **Nombre d'année d'expériences du cabinet :** le cabinet doit avoir cinq (05) ans d'expériences au moins dans le domaine de l'aménagement de ressources forestières naturelles incluant l'un ou l'autre des aspects suivants : (i) aménagement des couloirs de transhumance, (ii) aménagement d'aires de pâturage, (iii) gestion des conflits agro-pastoraux, (iv) évaluation de la capacité de charge des parcours naturels, (v) gestion intégrée des points d'eau à but pastoral.

Expérience spécifique : Qualifications du cabinet dans le domaine de l'aménagement de ressources forestières naturelles. Le cabinet doit avoir réalisé, au cours des dix (10) dernières années (2015-2025), au moins trois (03) missions d'aménagement de ressources forestières naturelles incluant l'un ou l'autre des aspects suivants : (i) aménagement des couloirs de transhumance, (ii) aménagement d'aires de pâturage, (iii) gestion des conflits agro-pastoraux.

Organisation technique et managériale : Le cabinet doit disposer d'une organisation technique et managériale acceptable pour la mission. A cet effet, les cabinets doivent fournir une présentation claire de leur organisation technique et managériale (organigramme à l'appui).

NB : En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, les cabinets seront départagés par le nombre de missions exécutées au niveau du sous critère : « Missions d'aménagement de ressources forestières naturelles incluant l'un ou l'autre des aspects suivants : (i) aménagement des couloirs de transhumance, (ii) aménagement d'aires de pâturage, (iii) gestion des conflits agro-pastoraux, au cours des dix (10) dernières années (2015-2025) ».

- 5- L'attention des cabinets intéressés est attirée sur les paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 de la Section III du « Règlement sur la passation des marchés publics pour les emprunteurs IPF » de la Banque mondiale, Juillet 2016, actualisé en Novembre 2017, en août 2020, en Juin 2021 et septembre 2023 (« Réglementation »), qui décrit la politique de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts.
- 6- Un cabinet sera sélectionné par la méthode de sélection fondée sur la Qualification du Consultant (QC) en accord avec les procédures définies dans le Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale en date de juillet 2016 et révisé en novembre 2017, août 2020, juin 2021 et septembre 2023.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessus pendant les heures de bureau, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h30 et de 14h à 17h30. Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par écrit, en français, portant la mention « **Manifestation d'intérêt pour la sélection d'un cabinet pour identification et évaluation des mesures d'aménagement des couloirs de transhumance prévus dans les Plans d'Aménagement Participatif Forestier (PAPF)** » à l'adresse ci-dessus au plus tard le 10/06/2025 à 10 heures 30.

- 7- Les cabinets qui désireront déposer des dossiers physiques doivent les faire parvenir sous pli fermé en trois (03) exemplaires dont un original ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB sous format PDF. Les manifestations seront ouvertes le même jour à 11 heures 00 mn dans la salle de réunion de l'Unité Intégrée de Gestion des Projets (UIGP).



Eliassou HAMIDOU SEKO

Coordonnateur Général
de l'Unité Intégrée de Gestion des Projets